

# LA GARANTIE FRANCE ACTIVE (FAG)

## QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif de la garantie FAG, est de faciliter l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprises, des structures d'insertion par l'activité économique et des entreprises solidaires.

La garantie FAG couvre des prêts bancaires à moyen terme finançant des besoins en fonds de roulement et/ou des investissements.

## QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- Toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique ;
- Toute entreprise solidaire (société commerciale ou association) en création ou développement, qui crée ou consolide des emplois.
- Tout secteur d'activité sous toute forme juridique, qu'il s'agisse d'un projet de création ou reprise d'entreprise.

## QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- **Expertise du dossier** par Bretagne Active
- **Décision** du comité d'engagement de Bretagne Active
- **Etablissement de la notification de garantie ;**
- **Mise en place de la garantie et du suivi de proximité** pendant les premières années

## NOUS CONTACTER :

**Bretagne Active**  
Espace Anne de Bretagne  
15 rue Martenot  
35 000 Rennes  
Tel : 02.99.65.04.00  
Fax 02.99.65.08.14

accueil@bretagneactive.org  
www.bretagneactive.org

## QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

### **Durée des prêts**

Prêts moyen terme. La durée du prêt doit être comprise entre 2 et 7 ans.

### **Montant des prêts**

Pas de montant minimal ni maximal.

### **Montant maximal de la garantie**

- 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50% dans les autres cas.

Le montant garanti est plafonné à 15 000 € par emploi créé (dont celui du porteur)

Plafond maximum de 30 000 €.

### **Durée maximale de la garantie**

5 ans maximum.

### **Coût pour l'entreprise**

2% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.

*Ex : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195 €.*

### **Nature de la garantie FAG :**

La garantie FAG est une caution simple, de 1<sup>er</sup> appel, qui n'est assortie d'aucun délai de carence et n'impose pas le respect du seuil d'éligibilité (ex seuil Trichet).

Elle peut se coupler à tout autre financement (prêts d'honneur, subventions d'investissements...).

-Côtes d'Armor : 02.96.79.94.04  
-Finistère : 02.98.47.54.40  
-Ille et vilaine : 02.99.65.04.00  
-Morbihan : 02.97.42.56.31